



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/671
19 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM
DE LA MISSION PERMANENTE DU YÉMEN AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre, en arabe, que vous adresse S. E. M. Abdulkarim Al-Eryani, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, concernant la nouvelle agression de l'Érythrée contre l'île yéménite de la Petite-Hanich.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre aux membres du Conseil de sécurité et comme document du Conseil.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Hamed M. OBADI

Annexe

[Original : arabe]

Lettre datée du 17 août 1996, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères du Yémen

Mon pays vous a déjà informé, par une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de la nouvelle agression perpétrée par l'Érythrée contre l'île yéménite de la Petite-Hanich, en violation de l'Accord de principes signé par les deux pays le 21 mai 1996 et de l'accord subséquent sur les dispositions techniques entre eux et la France.

La France a présenté un rapport au Secrétaire général, fondé sur des informations reçues de ses observateurs en mer Rouge, confirmant la nouvelle agression perpétrée par l'Érythrée et le fait que cette dernière a occupé des positions sur l'île yéménite susmentionnée.

Consciente de la préoccupation extrême qu'ont exprimée les membres du Conseil de sécurité lors de leurs consultations officieuses le 16 août 1996, ayant dûment pris note de l'appel lancé par le Conseil demandant aux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de donner aux efforts en cours une chance d'aboutir, et en réponse aux appels lancés par le Conseil, le Secrétaire général, les États-Unis d'Amérique et la France, la République du Yémen saisit cette occasion d'affirmer son engagement sans réserve à l'application de l'Accord de principes signé par le Yémen et l'Érythrée. Cela étant, au vu de la nouvelle agression érythréenne, le Yémen demande au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui sont les siennes au titre de la Charte des Nations Unies, de condamner l'agression et d'obliger l'Érythrée à retirer immédiatement la présence qu'elle vient d'établir sur l'île yéménite de la Petite-Hanich et de respecter les dispositions de l'Accord de principes en résolvant le différend de façon pacifique par la voie de l'arbitrage.

En tout état de cause, nous réservons notre droit légitime, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, de défendre notre territoire par tous les moyens possibles.

Nous sommes convaincus que le Conseil appréciera l'importance et la gravité des actes du Gouvernement érythréen dans la mesure où ils affectent la sécurité de la navigation internationale en mer Rouge et la paix mondiale dans son ensemble, et nous ne doutons pas qu'il prendra au plus vite les mesures nécessaires pour obliger l'Érythrée à évacuer l'île en question et à rétablir le statu quo ante.

Devant cette situation, tout en continuant à affirmer nos droits souverains sur l'île yéménite de la Grande-Hanich, affaire que nous avons accepté de soumettre à l'arbitrage afin de maintenir la paix et de préserver la sécurité de la navigation internationale, nous tenons le Gouvernement érythréen entièrement responsable de cette agression et des conséquences qui risquent de s'ensuivre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Vice-Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères

(Signé) Abdulkarim AL-ERYANI
